

Construisons ensemble le futur visage de la Communauté de communes Sarlat Périgord-Noir

Aujourd'hui notre lieu de résidence, notre travail ou nos activités dépassent les frontières communales. L'intercommunalité représente davantage notre bassin de vie.

Par ailleurs, les documents d'urbanisme actuels et propres à chaque commune ne sont plus en adéquation avec les évolutions réglementaires ni avec les grands enjeux liés au développement durable.

Face à ce constat, les élus communautaires ont souhaité engager une dynamique autour d'un projet commun et fédérateur qu'est le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Qu'est-ce qu'un PLUi ?

Carte communale, plan d'occupation des sols ou plan local d'urbanisme...chaque commune possède actuellement un document d'urbanisme qui permet de définir le droit et les usages des sols entre espaces urbains, économiques, agricoles ou naturels.

Le PLUi, élaboré en concertation avec les communes membres et l'ensemble des partenaires et acteurs du territoire (particuliers, entreprises, associations, ...),constituera le nouveau document de référence.

Il formalisera les règles d'utilisation du sol harmonisées à cette nouvelle échelle, et permettra de coordonner les politiques en matières d'urbanisme, d'économie, ou encore en termes de protection de l'environnement et du cadre de vie.

Quels seront les bénéficiaires du PLUi ?

Le PLUi doit permettre aux 13 communes de partager une même vision prospective sur les 10 prochaines années tout en renforçant leurs complémentarités, atouts et qualités. En effet, ce document renforcera la solidarité entre les communes, favorisera la mutualisation des moyens et des équipements, ainsi qu'une meilleure répartition de l'utilisation du foncier.

Il s'attachera à proposer à une échelle plus adaptée, un aménagement cohérent et opérationnel en matière de logement, de mobilité, de lutte contre le changement climatique et l'étalement urbain...

Quels impacts le PLUi aura-t-il dans notre quotidien ?

Le PLUi impactera chacun d'entre nous dans nos vies quotidiennes, que nous soyons simple résidant, actif ou à la retraite, salarié, chef d'entreprise ou agriculteur ...

Il participera à l'implantation des lieux de vies et des bassins d'emplois, et permettra la préservation des espaces naturels remarquables et des terres agricoles de qualité...

En somme, le PLUi est un outil qui contribue à définir l'avenir du territoire tout en prenant en compte les besoins de tous et dans le respect des générations futures.

Comment participer ?

Chacun d'entre nous est concerné par son élaboration et est invité à s'exprimer sur le devenir de notre territoire. Le regard des habitants sur leur territoire est indispensable à la démarche.

Différents moyens sont mis à disposition :

- Permanence et site internet : un dossier de consultation sur le PLUi et un registre sont mis à disposition dans les communes de la CCSPN et au siège, place Marc Busson à Sarlat.
- Ateliers thématiques : regroupant les élus, les partenaires publics et privés, les associations, les habitants sur différents secteurs géographiques
- Réunions publiques auxquelles vous êtes les bienvenus :
 - Lundi 3 avril à 18h30 à Sarlat, salle du conseil municipal
 - Mardi 4 avril à 18h30 à Marcillac Saint Quentin, Foyer de Saint Quentin
 - Mercredi 5 avril à 18h30 à Vitrac, salle du conseil municipal

Plus de Renseignements sur le site de la CCSPN ou au 05 53 31 52 45